

SE LOGER SUR NANTES

Édition 2016/2017



Découvrez les offres
de bienvenue⁽¹⁾



Par exemple :

Au quotidien

Si vous souscrivez une carte bancaire⁽²⁾
et un Compte à Composer⁽³⁾.

Une assurance habitation⁽⁵⁾ sur mesure!

Pour les étudiants, le Crédit Agricole a imaginé une assurance habitation sur-mesure. Toutes les garanties essentielles y figurent : incendie, dégât des eaux, bris de glace. Le vol de vos biens mobiliers et la protection de vos appareils multimédia (ordinateur portable, appareil photo numérique...) sont en option.

Et de nombreux autres avantages sur www.ca-atlantique-vendee.fr



Avec vous, à chaque *instant*
Rendez-vous en agence ou sur www.ca-atlantique-vendee.fr

(1) Offre en vigueur au 01/01/2016 susceptible d'évolution, réservée à tout client âgé entre 18 et 25 ans.

(2) Offre valable sur les cartes bancaires suivantes : Mozaïc de paiement, Eurocard, Cartwin, Visa, Sociétaire à débit immédiat.

(3) Offre soumise à conditions. Nécessité de souscrire le socle à minima. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément.

(4) Pour bénéficier des -50% vous devez être détenteur d'un Compte à Composer (CAC) avec 2 modules minimum. L'avantage s'applique sur la cotisation CB et la cotisation CAC jusqu'aux 25 ans du titulaire. Prenez contact avec votre conseiller.

(5) Les contrats d'assurances dommages sont proposés par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommage, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 euros. 352 358 865 RCS Paris. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit 440 242 469 RCS Nantes - Sté de courtage d'assurance immatriculée auprès du Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS, sous le n° 07 023 954 - N° TVA FR 57 440 242 469 - Route de Paris (Nantes)

Edito

Si vous débarquez sur Nantes dans le cadre de vos études, d'un emploi, d'un stage,...et que vous recherchez une solution d'hébergement sur Nantes et la Métropole, je vous invite alors vivement à trouver des réponses à vos questions dans cette brochure. Utile, complète et pratique, elle traite de différents sujets : organiser vos recherches, les différents logements et aides existantes, vos droits et devoirs, des trucs et astuces.....afin de faciliter vos démarches.

Le Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire ainsi que tout le réseau des Centres et Points Information Jeunesse situés sur Nantes Métropole et également dans toute la région vous apportent un accompagnement, des conseils et des renseignements complémentaires à votre recherche et

s'attachent également à vous communiquer des réponses **de façon gratuite et anonyme** sur toutes les autres questions que vous vous posez (emploi, formation, métiers, job d'été, santé, mobilité, loisirs, sports et culture...).

Pour plus de précisions, connectez-vous sur www.infos-jeunes.fr rubrique « Se loger ». Vous y trouverez les contacts des Centres et Points Information Jeunesse ainsi que des actualités et événements qui viendront enrichir votre investigation.

Réussites dans vos recherches !

Muriel DELANOUE,
Directrice du CRIJ des Pays de La Loire.

Se loger sur Nantes

Une édition du CRIJ Pays de la Loire

Date de publication : juin 2016

Directrice de la Publication : Muriel DELANOUE

Rédaction et recherche documentaire : Fabienne MASSE

Mise en page et Régie Publicitaire : Pygma – Tél 02 32 96 31 31

Impression et façonnage : Imprimerie Leclerc

© CRIJ 2016



CRIJ – Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire
37 rue Saint-Léonard 44000 Nantes – Tél 02 51 72 94 50
www.infos-jeunes.fr – crij@infos-jeunes.fr

Nous remercions les partenaires suivants : Action Logement, ADIL 44, CAF 44, CIL Atlantique, résidence Edit de Nantes pour le concours qu'ils ont apporté à l'élaboration de ce guide.

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de la rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Dépôt légal juin 2016 - ISBN : 2 - 906576-68-9

Sommaire

Organiser ses recherches	p. 7
Définir ses besoins	p. 8
Anticiper les visites	p. 9
Déchiffrer une petite annonce	p. 10
Le vocabulaire du futur locataire	p. 11
Les différents types de logement	p. 13
Rechercher un logement autonome	p. 14
Partager un logement	p. 15
Vivre en résidence.....	p. 16
Se loger en urgence	p. 18
Les aides au logement	p. 19
Les aides de la CAF.....	p. 20
Vous ne pouvez pas payer de dépôt de garantie	p. 21
Vous n'avez pas de garant (caution)	p. 21
Vous avez moins de 30 ans	p. 22
Aides à la mobilité professionnelle	p. 22
Autres aides à activer par l'intermédiaire d'un travailleur social	p. 23
Se défendre en cas de conflit	p. 25
Quitter son logement	p. 27
Le réseau Information Jeunesse sur Nantes Métropole	p. 29



Étudiants, le Crous vous loge...



... à l'année ou
pour une courte durée

Plus d'infos sur www.crous-nantes.fr

la résidencetape®

Salarié, infirmière, apprenti, stagiaire, étudiant,
les résidencetapes sont faites pour vous !



Nantes

Saint-Nazaire

Des studios
meublés
et équipés

Loyer
220€
en moyenne
(APL déduite)



Téléchargez votre dossier de candidature

residetapes.fr
02 28 08 93 69

résidence**tapes**

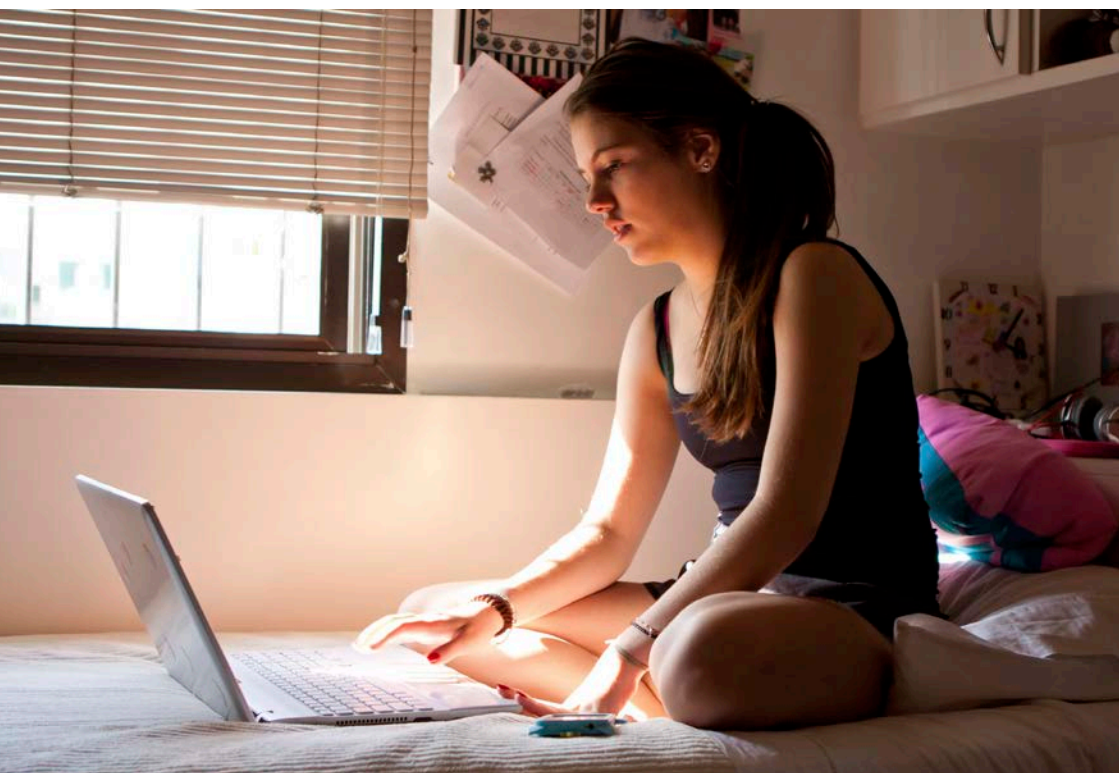


Direction de la communication Ville de Nantes - 2016 - cc. Directeur de la photographie

Pour bien vivre à Nantes,
rendez-vous sur nantes.fr/jeunesse

ALL NANTES 02 40 41 9000





Organiser ses recherches



Définir ses besoins

Un certain nombre de critères sont incontournables dans votre recherche de logement. Ils vont vous aider à faire votre choix, soit parce que vous n'êtes pas mobile, soit pour des raisons pécuniaires ou pour tout autre raison... Posez-vous les bonnes questions !

- **Recherchez-vous un appartement autonome ?**
- **Une colocation ?**
- **Un logement vide, un logement meublé ?**
- **Une location temporaire le temps d'un stage ?**
- **Une résidence étudiante proche de la fac ?**
- **En centre ville ?**
- **Près des transports en commun ?**
- **A proximité des commerces ?**
- **Avec parking ?...**

Maîtriser son budget

Ne prenez pas un logement au dessus de vos moyens ! Le choix du logement tient compte de vos ressources et le loyer n'est pas la seule dépense ! Le prix d'un appartement varie en fonction de sa situation, de la surface habitable, de l'orientation du logement, de ses atouts (ascenseur, parking...). Calculez jusqu'à combien vous pouvez mettre dans un loyer en tenant compte des charges, taxe d'habitation, électricité, assurance habitation... et des dépenses de la vie courante : loisirs, sorties, nourriture, habillement, transport... Nous vous proposons ce tableau pour évaluer rapidement toutes vos dépenses : celles avant d'entrer dans le logement (dépôt de garantie, frais de déménagement, frais d'agence éventuels...) comme celles incontournables pendant la location. Une façon rapide de voir si vous pourrez vous en sortir !

Faites vos comptes !

Dépenses avant d'entrer dans le logement

Dépôt de garantie	€
Premier mois de loyer	€
Assurance habitation	€
Frais d'agence/de notaire/d'état des lieux...	€
Ouverture de compteur	€
Frais de déménagement (location camionnette...)	€

Dépenses mensuelles		Ressources mensuelles	
Loyer + charges	€	Revenu/job	€
Energie (chauffage, électricité)	€	Bourses	€
Eau	€	Prestations Caf (logement, prime d'activité...)	€
Taxe d'habitation (mensuelle ou annuelle)	€	Autres aides au logement	€
Internet, téléphone mobile (faites jouer la concurrence auprès des fournisseurs d'accès)	€	Aide des parents	€
Transport (abonnement ou carburant)	€	Divers	€
Courses : Alimentation, hygiène...	€		
Divers : santé, crédits en cours...	€		
Sorties, loisirs, vacances...	€		
TOTAL DES DEPENSES	€	TOTAL DES RESSOURCES	€

Anticiper les visites

Faites preuve d'initiatives et préparez les visites. Vous gagnerez un temps précieux !

Tout d'abord, constituez votre dossier. Pourquoi ? Parce que certains documents incontournables sont demandés par les bailleurs.

Faites des copies de votre pièce d'identité, de vos trois derniers bulletins de salaire (ou ceux du garant), de l'attestation d'employeur, du justificatif de domicile du garant, de votre carte d'étudiant, de votre dernier avis d'imposition (ou celui du garant), d'un RIB, des précé- dentes quittances de loyer...

Le dossier permet au propriétaire de faire son choix parmi plusieurs candidats. Un conseil, soignez sa présentation !

Ensuite, réalisez et imprimez une fiche récapitulative pour chacune de vos visites. C'est un bon moyen pour se rappeler des logements après plusieurs visites ! L'exemple donné ci-après est une base.

Superficie, ensoleillement, mode de chauffage, performance énergétique, dynamique du quartier, proximité des transports, des commerces, isolation phonique... sont autant de renseignements à compléter sur votre fiche en

fonction des critères que vous vous êtes fixés.

A moins d'un véritable coup de cœur ou de dénicher la bonne affaire, ne signez pas la première offre qui se présente. Prenez le temps de visiter plusieurs appartements et ajustez vos souhaits à la réalité !

Déchiffrer une petite annonce

Les offres de logement se débussent partout, via internet, la presse... Pas toujours facile à décrypter !

Pour mieux comprendre ce qui se cache derrière les abréviations, voici quelques exemples couramment utilisés dans les annonces :

L'appartement/chambre :
Rue de :
à :
DISPONIBLE LE :

Situation

Centre ville : oui non
Quartier :
Etage : Ascenseur : oui non

Descriptif

Meublé Vide
Nombre de colocataires :

Surface : m² Nombre de pièces :

Cuisine équipée douche
 baignoire wc séparé

Exposition : Clair sombre

Mode de chauffage : électrique gaz
 Collectif individuel

Mes Coups de cœur

.....
.....
.....

Points négatifs

.....
.....
.....

Nom propriétaire/bailleur :

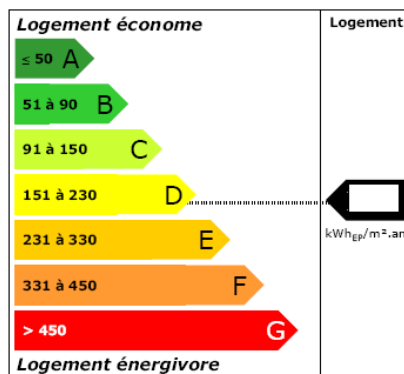
NOTE : /10

Mb : meublé
gg : garage
nf : neuf
BE : bon état
dig : digicode
int : interphone
Rdc : rez de chaussée
et : étage
cv : centre ville
pk : parking
chges : charges
cc : charges locatives comprises
hc : hors charges

pce : pièce
asc : ascenseur
ss asc : sans ascenseur
Cuisine aménagée :
meubles + branchements
Cuisine équipée :
avec appareils électroménagers
sdb : salle de bains
(avec une baignoire)
Salle d'eau : comprend une
douche
eq : équipé
ch : chambre
hb : heures bureau

Le Diagnostic de Performance Énergétique - DPE

Cette étiquette à 7 classes (de A à G) indique la performance énergétique du logement : A correspond à la meilleure performance et G à la plus mauvaise.



Le vocabulaire du futur locataire

Vous ne pouvez pas échapper à quelques termes incontournables.

Il est d'ailleurs important de bien en connaître le sens avant de rentrer dans le logement :

Le bail

C'est le contrat de location. Il doit être écrit et signé par le locataire et par le propriétaire. Il concerne tout aussi bien un logement loué vide que meublé. Retrouvez dans le bail les éléments suivants :

- La durée du bail (en vide 3 ans minimum ; en meublé 1 an minimum ou 9 mois pour les étudiants).
- Le montant du loyer et les modalités de paiement et de révision
- La provision sur charges (régularisée chaque année – Particularité en meublé où un forfait est possible)
- Les conditions de congé
- Le montant du dépôt de garantie
- La surface habitable
- Le délai de préavis
- La date du début de location
- La description du logement
- La liste des équipements d'accès aux TIC (téléphone, internet, télévision)
- Les coordonnées du bailleur (propriétaire) et du locataire ou des colocataires

- Les travaux effectués dans le logement depuis la fin de la dernière location
- Le dernier loyer acquitté par le précédent locataire (montant + date).

Le bailleur

Propriétaire ou représentant du logement.

La quittance

C'est le document qui atteste que le locataire a effectué le paiement de son loyer et des charges au propriétaire (pour un paiement partiel, le propriétaire délivre un reçu).

Les charges

En plus de votre loyer vous devrez payer des charges liées à l'utilisation du logement (gardiennage, entretien des espaces verts, ascenseur, chauffage des parties communes) mais aussi des charges correspondant à votre consommation d'eau, d'électricité, de gaz... Ces dernières charges sont soit provisionnées mensuellement avec le loyer (et la régularisation se fait une fois par an par

le bailleur) soit c'est vous, en tant que locataire, qui réglez le montant de vos factures. Dans tous les cas ces dépenses sont incontournables sauf si résidez en résidence et cité U, résidence habitat jeune... voire en chambre chez l'habitant.



A SAVOIR

Le détecteur de fumée est obligatoire dans le logement : le propriétaire doit l'acheter et l'installer. Par contre c'est au locataire de changer les piles usagées !

L'état des lieux

Etape essentielle, l'état des lieux d'entrée dans le logement doit être détaillé. Il permet d'établir avec le bailleur/propriétaire un état du logement avant de vous installer. Il est effectué au moment de la remise des clefs. Signé par l'un et l'autre et annexé au bail, il décrit le logement loué pièce par pièce ainsi que les équipements et l'inventaire précis du mobilier à votre arrivée.

Notez toutes les anomalies que vous constatez (évier ébréché, murs abîmés, prises électriques détériorées...) et conservez-le pendant toute la durée de votre location.



A SAVOIR

Les contrats conclus depuis le 27 mars 2014 (loi Alur), permettent de compléter **l'état des lieux d'entrée** jusqu'à 10 jours à compter de son établissement.

Le dépôt de garantie

Pour les contrats signés depuis le 9 février 2008, son montant est limité à un mois de loyer hors charges. Il est restitué au locataire un mois maximum après la restitution des clefs (sauf si des frais de remise en état du logement sont nécessaires, auquel cas ce sera 2 mois maximum).

La personne caution

Cette personne s'engage à payer le loyer et les charges à votre place en cas d'impayés ou de dégradations. Sans la personne caution, il est difficile de décrocher un logement !

Ce sont souvent les parents, la famille !

Le garant doit avoir des revenus suffisants et être solvable.

Mais sans garant personnel, il existe des solutions (voir page 21).

L'assurance habitation

Il s'agit d'une assurance contre les risques locatifs « Multirisques habitation », obligatoire, qui vous couvre en cas de dégâts des eaux, incendie, explosion...

Faites le tour des assureurs et faites marcher la concurrence !

La taxe d'habitation

Elle vous incombe dès lors que vous occupez le logement au 1^{er} janvier (même en cas de départ en cours d'année).

Incontournables

• Pour toute question sur le logement, adressez-vous à **l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement - ADIL 44** ; une équipe de professionnels, de juristes est à votre écoute 6 rue de l'Arche Sèche à Nantes. Tél 02 40 89 30 15.

• **Annuaire départemental** des organismes d'information sur le logement sur www.loire-atlantique.fr rubrique Habitat, Logement.



Les différents types de logement



Rechercher un logement autonome

Le parc locatif privé

Il s'agit des logements, appartements, maisons proposés par des particuliers ou gérés par les agences immobilières, syndicats de copropriétés, notaires...

Le Loyer médian sur l'agglomération nantaise est de 10,6€/m² pour l'ensemble des loyers et l'ensemble des logements : maison, appartement (source Observatoire des loyers).

www.observatoires-des-loyers.org

Où trouver des annonces ?

Les petites annonces de particuliers se débusquent dans la presse quotidienne, les journaux gratuits, les sites internet, auprès des agences immobilières, des notaires... Faites un tri avant de vous déplacer et ne vous fiez pas toujours aux photos et visites virtuelles ! Prenez le temps d'appeler et de vérifier si les éléments correspondent bien à vos critères.

Quelques sites à titre indicatif :

www.topannonces.fr

www.paruvenu.fr

www.ouestfrance-immo.com

www.seloger.com

www.entrepaticuliers.com

★ BON PLAN

Crous : logement en ville www.lokaviz.fr (centrale du logement étudiant)

Réseau Information jeunesse

www.infos-jeunes.fr (annonces tout public) Coordonnées page 30.

Smeb'habitat : agence immobilière des étudiants www.smebhabitat.fr

Les agences immobilières : la visite du logement est gratuite.

Les frais d'agence (frais de mise en location : visite, constitution du dossier, rédaction du bail et frais d'état des lieux : 3€/m²) à la charge du locataire sont non remboursables et sont à régler lors de la signature du bail.

Retrouvez les annonces et leurs coordonnées sur www.fnaim.fr

A ne pas confondre avec les marchands de listes qui proposent des listes de logements à louer moyennant un paiement préalable, mais rien ne vous garantit de trouver un logement !

Les notaires : une piste peu exploitée même si elle offre des possibilités de location (frais à prévoir).

www.notaires-ouest.com

Le logement HLM

Les démarches sont simples. Les logements sociaux sont attribués aux personnes et aux familles dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds. Un seul formulaire est à remplir pour toute demande d'un logement HLM valable dans tout le département quelque soit le bailleur social. Un numéro unique d'enregistrement vous est alors donné. Pensez à renouveler votre demande tous les ans si aucun logement ne vous a été attribué.

Espace Habitat social – ADIL 6, rue Sainte Catherine à Nantes. Tél 02 40 89 94 50.

Effectuez votre demande en ligne sur www.demandelogement44.fr

Partager un logement

La colocation

C'est tout un esprit qui conjugue partage du logement et vie collective. Une formule qui permet d'avoir un logement plus grand pour un budget plus limité ! Pour que la colocation fonctionne choisissez des coloc' qui ont le même mode de vie que le vôtre ! Un conseil : définissez les règles de vie quotidienne dès le départ ! Horaires à respecter, répartition des rôles de chacun, ménage, courses, partage du loyer, des charges, des dépenses courantes, des espaces communs...

Le bail unique : chaque colocataire figure sur le contrat de location. Soyez attentif à la clause de solidarité (le colocataire quittant le logement avant l'expiration du bail peut être tenu de payer de futurs impayés au propriétaire même s'il n'habite plus le logement ! Pour les colocations signées depuis le 27 mars 2014 la clause de solidarité cesse au plus tard six mois après la fin du préavis du colocataire sortant.

Le bail multiple : un bail par locataire (chacun peut avoir une jouissance différente). Chacun doit prendre une assurance multirisques habitation en son nom. La taxe d'habitation est divisée par le nombre de colocataires bien sûr !

www.colocation.fr

www.appartager.fr

www.location-etudiant.fr

★ BON PLAN

KAPS : Koloc' à Projets Solidaires permet aux jeunes de 18 à 30 ans étudiants ou volontaires en Service Civique ou en Service Volontaire Européen, de conjuguer engagement et colocation étudiante dans un quartier populaire. Inscription en ligne <http://kolocsolidaire.org/nantes>
Tél 09 81 00 65 03 - nantes@afev.org

L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

Le logement intergénérationnel se développe de plus en plus et offre un logement pas très cher : mise en relation des « hébergés » (étudiants, jeunes en formation, salariés...) et des « hébergeurs » (personnes âgées, familles monoparentales) dans le cadre d'un échange d'un toit et d'un peu de présence/petits services dans les tâches quotidiennes.

Si vous êtes tenté par cette expérience, contactez :

Le Temps pour toi 4 Place du Muguet
Nantais - Nantes Tél. 02 40 29 14 82

www.letempspourtoit.fr

Nantes Renoue 1 cour des Francs
Tireurs - Nantes Tél. 02 40 69 84 24 ou
06 28 05 36 68 - www.nantesrenoue.com

La chambre meublée chez l'habitant

Il s'agit très souvent d'une chambre meublée dans le logement du propriétaire avec lequel vous partagez la cuisine, la salle de bains... Cette formule est pratique car vous n'avez pas d'aménagement, pas d'ouverture de ligne, pas de taxe d'habitation, la durée du bail est courte (cf. page 11) et l'esprit est plutôt convivial. Mais elle peut avoir son lot d'inconvénients car vous n'êtes pas chez vous, il est difficile d'inviter des amis...

Ce type de logement répond à des exigences minimales en termes de superficie (au moins 9m²) et de décence. Un bail doit être signé entre le locataire et le propriétaire.

www.roomlala.com

www.lokaviz.fr

www.infos-jeunes.fr

Le logement contre service

Cette formule permet à des propriétaires de proposer gratuitement, en contre partie de services : garde d'enfants, sortie scolaire, soutien scolaire... une chambre meublée par exemple. Il est vivement conseillé de rédiger un

écrit sur les conditions principales de l'échange : durée, mise à disposition, gratuité, type de prestations fournies... en compensation du logement.

Annonces de particuliers à retrouver dans les offres de logement via les sites www.infos-jeunes.fr , www.lokaviz.fr...

Vivre en résidence

Les résidences étudiantes

Cités U, résidences étudiantes, résidences privées... Elles sont très souvent situées à proximité des facultés, des écoles supérieures, du centre ville. Elles offrent aux étudiants un certain nombre de services : salle d'étude, animations, parking, laverie... Les loyers sont toutes charges comprises et donnent droit aux aides au logement Caf.

Pour accéder aux résidences universitaires et cités U gérées par le Crous, saisissez votre demande entre le 15 janvier et le 31 mai sur www.etudiant.gouv.fr

Les étudiants boursiers sont prioritaires pour les logements du Crous.

Crous 2 Boulevard Guy Mollet à Nantes
Tél 02 30 06 02 44 www.crous-nantes.fr

La Résidence de la réussite Wangari Maathai - Chemin de Launay Violette à Nantes Tél 02 40 76 43 93 - est ouverte aux étudiants boursiers pour les aider à réussir leur première année universitaire. Candidature à remettre au lycée avant fin mai.

Se connecter sur le site de l'académie de Nantes www.ac-nantes.fr rubrique Scolarité et vie de l'élève/scolarité/égalité des chances.

Résidences privées : Toutes les coordonnées dans les pages jaunes ou sur www.mapiaule.com www.adele.org

★ BON PLAN

La bourse à la vaisselle : organisée chaque rentrée pour équiper les nouveaux étudiants à moindre coût.

Le Student shop : ça se passe à la Cité U Launay Violette de Nantes où tout un tas de petits équipements variés sont proposés aux étudiants pour un prix dérisoire !

Les résidences Habitat Jeunes

Hébergement provisoire de quelques semaines à plusieurs mois, étape dans un parcours vers l'autonomie, les résidences pour jeunes travailleurs accueillent des publics entre 16 et 30 ans débutant dans la vie professionnelle, en recherche d'emploi, en formation, en insertion sociale et professionnelle... Même si les jeunes salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés sont prioritaires, quelques places sont disponibles aux scolaires et étudiants. Différents services sont proposés aux jeunes résidents : restauration, information, animation, accompagnement individualisé, espaces multi-média, laverie...

De la chambre individuelle, du studio meublé au T1 bis, ils offrent un hébergement à des prix accessibles, toutes charges comprises, ouvrant droit à l'APL.



A SAVOIR

- Demande à faire en ligne
- Pas de frais de dossier
- La redevance (= loyer) est payable à la fin du mois
- Le dépôt de garantie est de 1 mois
- Pour le préavis de départ, 1 semaine suffit

Pour retrouver toutes les résidences sur Nantes aggro, connectez-vous sur www.urhajpaysdelaloire.fr
www.locstudio.fr
www.edit-nantes.fr

Passerelle logement accueille, informe et oriente les 16-30 ans en recherche de logement sur l'agglomération Nantaise. Aide à la recherche, l'accès et le maintien dans le logement.

Information collective tous les mardis soir sur inscription et aide au montage de dossiers financiers, HLM, Caution Régionale...

5 Ter rue de Gigant à Nantes

Tél 02 40 69 61 72

Gère également un parc logement : renseignez-vous auprès de l'association pour en savoir plus.

Les résidences sociales tout public

Les résidences sociales proposent des logements temporaires meublés pour un public très modeste (jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile...). Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Les logements sont conventionnés APL. Chaque mois, les résidents payent une redevance qui comprend le loyer, les charges (eau, électricité...) et les prestations d'entretien. Ils disposent également d'un accompagnement social : accès aux droits, aide administrative...

Adoma : effectuez votre demande de logement en ligne sur www.adoma.fr

Association Foyer Soleil de la région Nantaise 6 allée du Parc à St Herblain
Tél 02 40 63 51 50



Aux portes de NANTES

RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES



Toutes nos offres de **logements** sur
www.espacil.com

Les résidences pour étudiants et jeunes actifs

Ce type d'hébergement s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, salariés et étudiants, le temps des études, d'un stage... Les logements sont équipés et meublés, les loyers sont payables en fin de mois et ouvrent droit à l'APL/ALS. Salle de travail,

salle de convivialité, laverie, local vélos... sont accessibles aux résidents.

On peut citer à titre indicatif :

www.espacil.com Tél. 02 99 28 39 87

www.residetapes.fr Tél 02 28 08 93 69
(pas de limite d'âge)

www.vilogia.fr

Tél 02 40 89 94 50 (l'Adil gère les demandes pour la résidence Izidom à Nantes)

Se loger en urgence

L'hébergement temporaire

Vous pouvez être amené à rechercher un hébergement temporaire dans le cadre d'un job saisonnier, d'un CDD court, d'un stage étudiant, d'un concours... Du dépannage de quelques nuits à une période plus longue, des solutions d'hébergement ponctuel existent : résidences

universitaires, résidences Habitat Jeunes, résidences privées à la semaine, au mois, couchsurfing, auberge de jeunesse, chambres d'hôtes, hôtels, camping...

www.crous-nantes.fr

sous-rubrique Se loger en cours d'année

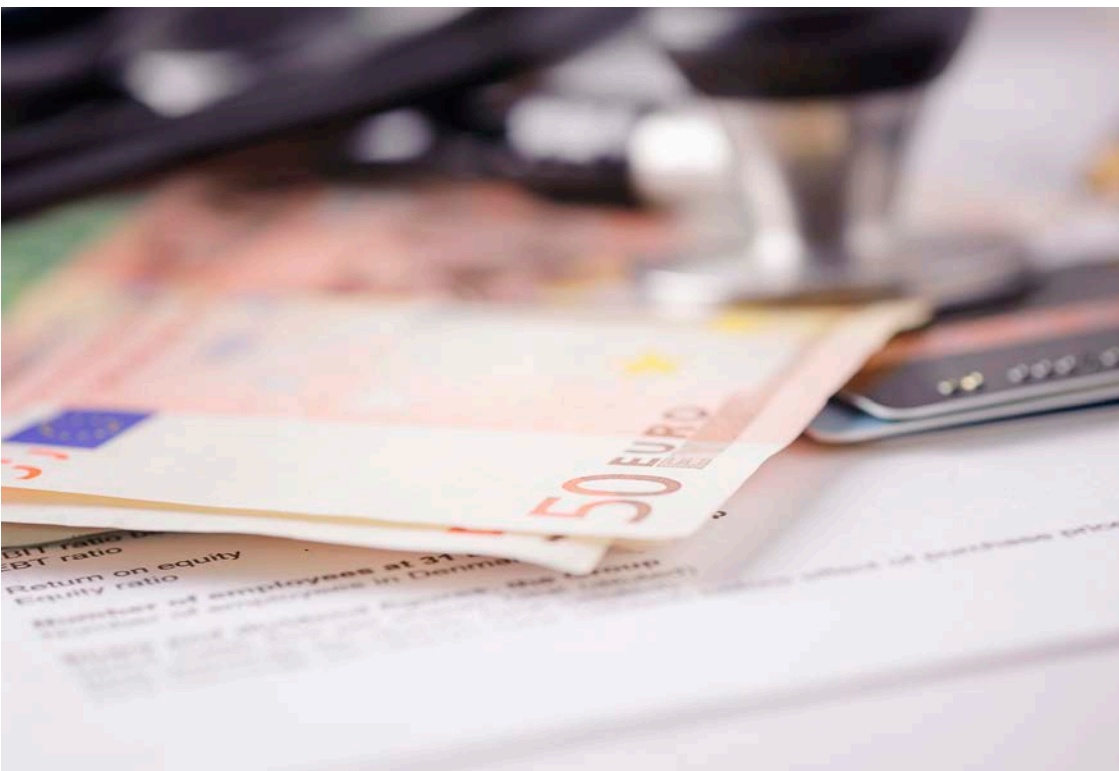
www.infos-jeunes.fr

rubrique Se loger/Trouver un logement.

L'hébergement d'urgence

Rupture familiale, expulsé par votre propriétaire... si vous êtes à la rue sans possibilité d'avoir quelqu'un pour vous héberger au moins provisoirement faites le 115 pour ne pas dormir dehors ou pour être aidé. Ce numéro d'urgence est gratuit et accessible 24h/24. Vous serez orienté vers un centre d'hébergement d'urgence.

En passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission Locale...), vous pouvez aussi être dirigé vers différents centres tels que les CHRS Centres d'hébergement et de Réinsertion Sociale...



Les aides au logement



Les aides de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales alloue des aides au logement (APL, ALS, ALF), pour votre résidence principale, sous certaines conditions, quelque soit votre statut, jeunes, lycéens, étudiants, apprentis, en contrat de professionnalisation, salariés... en fonction de vos revenus et du logement que vous occupez.

Ce qu'il faut savoir :

- Vous pouvez réaliser une estimation du montant de l'allocation logement sur www.caf.fr rubrique **Les services en ligne**
- Pour faire votre demande en ligne vous devez saisir un formulaire sur www.caf.fr
- Aucune aide n'est versée le premier mois. Le premier versement intervient deux mois après votre entrée dans le logement (sauf en résidences habitat jeunes, en cas de mutation de votre dossier si vous déménagez ou pour les étudiants retournant dans le même logement à la rentrée).

- Un conseil : Ne tardez pas à faire votre demande une fois le bail signé !
- Aide non cumulable avec les prestations familiales que touchent les parents pour leurs enfants de moins de 21 ans. Faites vos comptes pour savoir ce qui vous est le plus favorable !
- Suspension automatique de l'ALS/APL à tous les étudiants au 1^{er} juillet sauf si vous informez la CAF que vous conservez votre logement pendant l'été.
- Pour percevoir l'aide au logement le dernier mois, vous devez quitter votre logement le dernier jour du mois.
- Pour toucher une aide, la superficie de votre logement doit être au minimum de 9m².

CAF 22 rue de Malville – Nantes
Tél 0810 25 44 10 (coût d'un appel depuis un fixe).



A SAVOIR

Aides et lien de parenté

Si votre propriétaire (celui qui vous loue le logement) est votre ascendant ou descendant ou celui de la personne avec laquelle vous vivez en couple, vous ne pouvez pas bénéficier d'une allocation logement (ALS, APL, ALF).

Par contre si le lien de parenté est indirect, c'est-à-dire que le propriétaire est un frère, une sœur, un oncle, une cousine, un neveu... vous pouvez bénéficier d'une allocation logement.

Vous ne pouvez pas payer le dépôt de garantie :

L'Avance LOCA-PASS ®

Elle permet le financement du dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux du locataire (salarié d'une entreprise du secteur privé – hors agricole ou jeunes de moins de 30 ans). Il s'agit d'une avance accordée avec

prêt à taux 0% remboursable à hauteur de 20€ minimum par mois et aligné sur la durée du bail. Le montant de l'avance peut aller jusqu'à 500€. Informations complémentaires auprès de l'organisme Action Logement local.
www.cilatlantique.com
www.actionlogement.fr

Vous n'avez pas de garant (caution) :

La Garantie LOCA-PASS ®

Elle permet de couvrir le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés du locataire (salarié d'une entreprise du secteur privé - hors agricole ou jeunes de moins de 30 ans). Cette garantie ne concerne que les logements appartenant à des personnes morales (bailleurs sociaux et organismes conventionnés) et fait office de caution pour le bailleur. Celle-ci couvre les loyers et les charges pendant les 3 premières années du bail avec, le cas échéant, une prise en charge plafonnée à 9 mois d'impayés (max 2 000 € par mois, déduction faite des aides au logement). Adressez-vous à l'organisme Action Logement local.

www.cilatlantique.com
www.actionlogement.fr

VISALE : VISA pour le Logement et l'Emploi

Visale se porte garant gratuitement pour le futur locataire auprès des propriétaires (bailleurs du parc privé hors HLM/SEM). Sont concernés les salariés « précaires » en CDD et salariés en CDI (sous conditions) du secteur privé hors agricole entrant dans un emploi et dans un logement. En cas de difficultés fi-

nancières pour payer votre loyer, Visale prend en charge tous les loyers impayés (charges comprises) pendant les 3 premières années de votre bail et dans la limite du départ du locataire. Le remboursement de votre dette se fait ultérieurement de façon échelonnée.

www.visale.fr

★ BON PLAN

Les différentes aides proposées par Action Logement sont cumulables entre elles si les demandeurs y sont éligibles et à condition que les aides soient complémentaires.

La CLE : Caution Locative Etudiante

La CLE s'adresse aux étudiants n'ayant pas de garants personnels. L'étudiant cotise à hauteur de 1,5% du montant du loyer à un fonds mutualiste ce qui lui permet en cas de besoin de bénéficier d'une aide pour payer son loyer.

Demande à faire en ligne sur

www.etudiant.gouv.fr

Informations complémentaires auprès du **Crous 2** bd Guy Mollet à Nantes
Tél. 02 30 06 02 44

Le Pass logement

La Région se porte caution auprès du propriétaire (secteur public ou privé) en cas d'impayés des loyers (+ charges) jusqu'à 18 mois et dans la limite mensuelle de 500€ pour une personne seule. Bénéficiaires : jeunes de moins de 30 ans (sauf étudiants), sans conditions de ressources, souhaitant louer un loge-

ment en Pays de la Loire et ne bénéficiant d'aucun autre dispositif.

Formulaire à remplir en ligne

www.pack15-30.fr

Renseignements auprès d'un conseiller URHAJ au 02 51 86 74 00 ou auprès de :

Edit de Nantes Habitat Jeunes

Passerelle logement

5, Ter rue de Gigant à Nantes

Tél 02 40 69 61 72

Vous avez moins de 30 ans

L'aide MOBILI-JEUNE ®

Subvention accordée pour les jeunes salariés de moins de 30 ans (mineurs compris : bail signé par le représentant légal) en formation professionnelle ou en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole (salaire ne dépassant pas 100% du Smic). Cette aide est destinée à prendre en charge une partie du loyer ou redevance et varie de 10€ à 100€ par mois pendant la durée de la formation, dans la limite de 3 ans. Faites votre demande dans les 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation.

Informations complémentaires auprès de l'organisme Action Logement local.

Le pass 1^{ère} installation

Cette aide de 200€ maximum pour financer l'achat de mobiliers et électroménagers de première nécessité s'adresse aux jeunes de 15 à 29 ans, sous certaines conditions : bénéficiaires d'un dispositif de cautionnement ou d'une aide au dépôt de garantie, primo locataire CAF pour une aide au logement, locataire d'un logement non meublé en Pays de la Loire.

Remplissez le formulaire en ligne

www.pack15-30.fr

Aides à la mobilité professionnelle

CIL – PASS MOBILITE ®

C'est un service d'accompagnement à la recherche d'un logement pour les salariés du secteur privé (+ 10 salariés et non agricole) en mobilité professionnelle. Le coût de ce service peut être pris en charge sous certaines conditions, notamment par une subvention avec l'Aide

MOBILI-PASS ®. La prestation comprend notamment : l'identification du besoin, la recherche et la sélection de locations, la visite, l'aide à la signature du bail...

Pour des informations complémentaires, adressez-vous à l'organisme Action Logement local.

www.cilatlantique.com

www.actionlogement.fr



DES BONS PLANS POUR LOUER
3 AIDES GRATUITES,

- 1 AVANCE** pour payer ma caution
- 1 GARANTIE** pour rassurer mon propriétaire
- 1 SUBVENTION** pour alléger mon loyer

Aides soumises à conditions et à réglementation en vigueur

CONTACTEZ NOTRE AGENCE DE NANTES au 02 40 20 13 50
CIL Atlantique - Action Logement
6 rue la Fayette - Nantes

Toutes les infos sur

www.cilatlantique.com

Aide MOBILI-PASS ®

C'est un prêt à taux réduit et/ou une subvention accordée aux salariés d'entreprises du secteur privé (+ 10 salariés et hors agricole) en mobilité professionnelle. Cette aide prend en charge certains frais liés à l'accès au logement locatif comme la recherche de logement,

l'aide à l'installation dans le logement, les frais pour double logement...

Cumul possible avec d'autres aides à la mobilité et les autres aides d'Action Logement.

Contactez l'organisme Action Logement local.

www.cilatlantique.com
www.actionlogement.fr

CIL Atlantique : 6 rue Lafayette à Nantes – Tél 02 40 20 13 50
www.cilatlantique.com

Autres aides à activer par l'intermédiaire d'un travailleur social (Mission locale, Assistants sociaux...)

Le FSL : Fonds de Solidarité Logement

Le FSL est une aide ponctuelle soumise à condition de ressources (faibles revenus) pour aider à louer un logement ou à se maintenir dans le logement. Cette aide peut prendre la forme d'une aide financière et/ou d'un accompagnement social personnalisé. Renseignements complémentaires sur le site du Conseil Départemental.

www.loire-atlantique.fr
rubrique Habitat Logement.

Le FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes Le CSAJ : Contrat de Soutien à l'Autonomie des jeunes

S'adressent aux 18-24 ans. Plus d'infos sur www.loire-atlantique.fr rubrique Jeunesse.



Se défendre en cas de conflit



Les droits et les devoirs incombent au locataire et au propriétaire. Autant nouer de bons rapports avec son propriétaire !

Néanmoins, il arrive que des désaccords ou des conflits surviennent. Dans ce cas, vous pouvez toujours vous adresser à :

L'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Elle apporte conseils et informations, gratuits, sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives à l'habitat.

www.adil44.fr – contact@adil44.fr

Association de défense et/ou d'information du consommateur.

Coordonnées Pages Jaunes rubrique Associations, organismes de consommateurs et d'usagers ou sur www.adil44.fr rubrique Adresses utiles.

La CDC - Commission Départementale de Conciliation

Elle peut aider le locataire et le bailleur à régler à l'amiable un litige les opposant.
Tél 02 40 12 81 56

Le Défenseur des droits

Les victimes de discrimination à la location quelle qu'en soit la raison (origine, sexe, état de santé, handicap...) peuvent saisir le Défenseur des droits.

www.defenseurdesdroits.fr

Tél 09 69 39 00 00

La Maison de l'avocat

25 rue La Noüe Bras de Fer à Nantes

www.barreaunantes.fr

Vous pouvez faire une demande de consultation gratuite en tant que particulier.

Le Conciliateur de justice

www.conciliateurs.fr

rubrique Trouver une permanence.

ADIL 44 - 6 rue de l'Arche Sèche à Nantes – Tél 02 40 89 30 15



Quitter son logement



Le préavis

Pour un logement vide, il est généralement de 3 mois mais il peut être réduit à 1 mois dans certains cas (mutation professionnelle, licenciement, fin de CDD, obtention d'un premier emploi, logement en zone tendue, ce qui est le cas pour Nantes...).

Dans le cas d'un logement meublé, 1 mois suffit.



A SAVOIR

Vous quittez le logement : conservez la copie de la lettre recommandée envoyée au propriétaire + la preuve d'envoi + l'avis de réception lorsque vous le recevrez.

L'état des lieux

L'état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie du logement. La comparaison entre les deux permettra d'établir si vous êtes responsable de dégradations éventuelles.

Il est réalisé lorsque vous avez vidé le logement à la restitution des clés.

Depuis le 1^{er} juin 2016, l'état des lieux précise également les modalités de prise en compte de la vétusté, à savoir, l'état d'usure ou de détérioration lié au temps ou à l'usage normal des matériaux et éléments d'équipement dans le logement.

Le dépôt de garantie

Le dépôt de garantie vous est restitué 1 mois après votre départ si aucune différence n'est constatée entre l'état des lieux de sortie et d'entrée. Pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire ! En cas de restitution tardive, la somme qui vous est due est majorée de 10% du loyer mensuel sans les charges par mois de retard.

Démarches utiles

Pensez à résilier vos contrats (assurance habitation...), à **transférer vos abonnements** (téléphone, électricité, gaz...) et à faire **suivre votre courrier** !
www.service-public.fr article "Je déménage".



Le réseau Information Jeunesse sur Nantes Métropole

CRiJ
SE LOGER

Le réseau IJ vous accompagne dans votre recherche de logement à travers une documentation riche en conseils, informations, bons plans et adresses utiles. A découvrir dans les CIJ/PIJ de Nantes Métropole.

CRIJ des Pays de la Loire

37 rue Saint Léonard
44000 Nantes

Tél 02 51 72 94 50
crij@infos-jeunes.fr

Facebook : [infosjeunes](https://www.facebook.com/infosjeunes)
Twitter : [@infos_jeunes](https://twitter.com/infos_jeunes)

CIJ Rezé

19 avenue de la Vendée
Tél. 02 40 13 44 25
info-jeunesses@mairie-reze.fr

CIJ Saint-Herblain

2 Pôles Ressources Jeunesse :
• Carré des services
15 rue d'Arras - Tél 02 28 25 22 67
jeunesse@saint-herblain.fr
• Sillon de Bretagne
12 ter, avenue des Thébaudières
Tél 02 28 25 25 51
jeunesse@saint-herblain.fr

PIJ Bouguenais

Chemin Jacques Prévert
Tél 02 40 65 11 56
pjj@ville-bouguenais.fr

PIJ Carquefou

Rue Pierre Mendès France
Tél 02 28 22 20 43
pjj@mairie-carquefou.fr

PIJ Indre

2 rue du Stade - Tél 02 40 85 46 15
espacepluriel@aclea.fr

PIJ La Chapelle sur Erdre

56 Avenue Beauregard
Tél 02 51 81 87 25
pjj@lachellesurerdre.fr

PIJ Nantes

25 rue du Jamet
Tél 02 40 40 46 83 35
bellevue.spjj@accoord.fr

PIJ Orvault

25 rue Nobel - Tél 02 28 44 18 20
pjj@mairie-orvault.fr

PIJ St Sébastien sur Loire

Tél 02 40 80 86 19
pjj@saintsebastien.fr

Retrouvez sur

INFOS-JEUNES.FR

Des rubriques
incontournables pour
continuer de vous
informer sur le logement

**> OFFRES DE LOGEMENT
> SE LOGER**

Plus d'info sur les CIJ et PIJ
près de chez-vous, sur la
métropole et dans toute la
région

> TROUVER UN PIJ



print & digital



La marque référence
de l'édition publicitaire



www.connect-comtogether.com

Agence Nord (Rouen) :

Tél. 02 32 96 31 31 - Fax. 02 32 96 31 30

Agence Centre (Bourges) :

Tél. 02 48 20 58 57 - Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 2^e trimestre 2016 - N° 191-00

Connect est une marque Pygma - pygma.fr



HABITAT JEUNES NANTES

Les associations Habitat Jeunes de l'agglomération nantaise vous proposent, dans leurs 11 résidences réparties sur le territoire, une gamme de logements destinés aux jeunes de 16 à 30 ans, seuls ou en couples, en formation, en emploi, ou en recherche active d'emploi.

Ces logements sont meublés, confortables, agréables à vivre avec des formalités d'entrée et de départ simplifiées.

Le coût du logement est adapté aux ressources des jeunes (APL) et toutes les charges sont comprises dans la redevance mensuelle.

Des activités collectives et un éventuel accompagnement personnalisé sont assurés par un personnel disponible et qualifié.

Les avantages :

- Aide à la constitution du dossier administratif
- Pas de frais d'entrée ou de frais de dossier
- Dépôt de garantie : 1 mois
- Paiement de la redevance en fin du mois
- Un préavis de départ limité à 8 jours
- Logements accessibles aux personnes à mobilité réduite

De nombreux services complètent cette offre :

- Laverie, parking, accès internet
- Restauration (pour certaines résidences)
- Des espaces d'animation, de réunion ou de travail
- Résidences sécurisées



Pour tout contact ou renseignement



www.edit-nantes.fr

adelis

www.locstudio.fr